

CONSERVER DES ZONES SPÉCIALISÉES POUR LES GRANDS SERVICES URBAINS

ENJEUX

Etant donné la grande emprise spatiale que nécessitent certains services à la population répondant aux besoins essentiels (formation, santé, bien-être, etc.), tout comme certaines infrastructures urbaines (gestion de l'environnement, mobilité, énergie - cf. OS5), Share The City entend contribuer à :

Identifier les services, équipements, infrastructures à prioriser sur le territoire régional, ainsi que les superficies nécessaires et les localisations à privilégier selon :

- Les besoins (humains, techniques)
- Leur intérêt collectif et public, l'accessibilité (spatiale, financière)
- La relation entre grands services et équipements de proximité (OS8)
- La relation entre grands services et espaces verts de grande ampleur (OS9)
- Les possibilités de mutualisation

Assurer le maintien voire le développement, pour ces grands services et équipements urbains, des zones spécialisées sur tout le territoire bruxellois

Répartir de manière juste et équilibrée ces grands services urbains, ou à tout le moins, garantir leur bonne accessibilité

Anticiper les développements de nouveaux types d'équipements liés à l'énergie et à l'environnement (biométhanisation, épuration, etc.) - en particulier lorsqu'ils ont une large implantation spatiale, leur réserver le foncier nécessaire

Améliorer la qualité de ces équipements et leurs installations, leur insertion dans le contexte (promiscuité, tensions de voisinage, manque d'espaces ouverts, de végétalisation...), leur accessibilité et leur traversabilité (sous réserve des questions de sécurité, pour certaines infrastructures)

Adjoindre, quand l'activité le permet, des possibilités de mutualiser les espaces réservés

LIEN AVEC LE PRAS

Selon des modalités à définir, la modification du PRAS visera à :

- Réviser la définition d'équipement, tenant compte du facteur "taille" et en envisageant la notion de « service (essentiel) », tenant compte de leurs différentes échelles
- Assurer un zonage qui préserve l'existant, permette le développement de nouveaux types de grands services, les répartisse spatialement, tout en améliorant leur insertion urbaine (carte des affectations et prescriptions associées)
- Identifier les complémentarités de fonctions et en promouvoir la mutualisation
- Assurer une certaine flexibilité et ne pas entraver le développement de nouveaux types de grands services urbains

INTERRELATIONS ENTRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Ce que le PRAS prescrit en lien avec l'OS	Adaptations à étudier pour atteindre l'OS
<p>PG 0.7 (équipements autorisés partout) PG 0.12 (protection du logement)</p> <p>PP de toutes les zones d'affectation à l'exception des zones d'espaces verts et agricoles</p> <p>ZIR, ZIRAD, réserve foncière</p> <p>Glossaire : accessoire, activités (différents types), bureau, commerce, continuité du logement, entreposage, équipement, intérieur d'îlot, logement, maillage vert, nature des activités</p> <p>Carte 3 (affectations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier et prioriser les notions de services urbains, besoins essentiels, intérêt collectif et utilité publique (aussi pour les équipements créés et exploités par le secteur privé (Glossaire et PG) • Assurer plus fortement la possibilité d'implanter des grands services urbains ou essentiels (PG) • Actualiser les zones d'équipements existantes en fonction de leur accessibilité (Carte) • Créer les conditions de la mutualisation des équipements (PG, PP) • Adapter les programmes ZIR, ZIRAD, réserve foncière (PG, PP) • ...